

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 12 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Votants : 15 Procurations : 3

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT

Représentés :

- Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER,
- Jean-François GALLIARD par Yvan BOUAT,
- Lionel CAYRON par Jean-Pierre CHARALAMBOS

Objet : Ecole du Roc Nantais – Année scolaire 2024-2025
Convention de prestation de services pour la musique

Délibération n° 2024-108

Monsieur le Maire évoque le projet de convention de prestation de services pour une action éducative à l'école du Roc Nantais.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative complémentaire de l'enseignement public d'un intervenant extérieur dans l'établissement scolaire, pendant ou en dehors du temps scolaire, conformément aux textes réglementaires et aux programmes en vigueur.

Madame PESCHKE est mise à disposition pour assurer une intervention dans le domaine de l'éducation musicale.

Horaires de l'intervention : Le mardi entre 11h15 et 15h

Intervention à titre onéreux : 55 € l'heure + plus des indemnités de frais de déplacement à 0.40 € par kilomètre

Où cet exposé, le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** la convention de prestation de services entre l'école du Roc Nantais, Mme PESCHKE et la mairie
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 12 décembre 2024..

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

13 DEC. 2024

13 DEC. 2024

Le Maire,

Richard FIOL

